44e ANNÉE. — N° 142

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'opposition contre le ministère. — L'impôt sur le revenu. — La convention franco-anglaise. — Le duel Déroulède-Jaurès. — L'affaire Thalamas. — La grève agricole dans le midi.

A la Chambre, les attaques contre le cabinet se poursuivent quotidiennes et acharnées. Vendredi est le jour favori des interpellateurs ; mais comme les questions débattues à ces séances hebdomadaires sont prévues et ne peuvent plus donner lieu à des surprises, alors les groupes d'opposition s'embusquent à chaque coin ou recoin du budget pour créer des difficultés au gouvernement.

Jeudi c'étaient les fameuses fiches qui étaient remises sur le tapis par M. Binder et procuraient l'occasion à MM. Combes et Berteaux de vaincre facilement. Samedi, c'était l'affaire Lagrave dans laquelle des comparses de M. Doumer voulaient embarrasser le président du Conseil et M. Trouillot à l'occasion de la révocation partielle de cet ami de M. Chabert. La majorité s'est souvenue des infamies, inventées par les Chartreux contre d'honnêtes gens et elle a une fois de plus fait la conduite de Grenoble aux adversaires du ministère.

Puis ça été une proposition de M. Lasies concernant l'abrogation d'une loi récente sur les bouilleurs de cru. M. Rouvier n'a pas hésité à jeter son portefeuille sur un des plateaux de la balance et malgré le danger d'une opposition qui ici n'agissait plus que très indirectement contre le ministère, la sagesse financière l'a emporté.

***

Lundi et mardi, les députés ont consacré leurs séances à l'impôt sur le revenu. On en est toujours à la discussion générale et d'ailleurs un seul discours a été prononcé, c'est celui de M. Jules Roche, autrefois partisan de la réforme, aujourd'hui un adversaire acharné. La documentation était nourrie et incontestablement l'adversaire n'est pas à dédaigner.

***

Au Sénat, la convention franco-anglaise d'avril a été discutée et votée. Il y a eu une opposition assez sérieuse de la part des sénateurs maritimes de l'Ouest; leurs critiques, là comme à la Chambre, portaient sur les clauses concernant Terre-Neuve. M. Delcassé a montré que en toute justice, ces clauses ne devaient pas être isolées du traité qui, somme toute, était très avantageux pour la France. Et la convention fut ratifiée la veille du jour où elle devenait caduque.

***

Le nationalisme aux abois cherche à retenir l'attention de l'opinion publique en usant de tous les moyens. Et parmi ces moyens, les plus violents et les plus injurieux ne lui répugnent pas; ils sont adéquats à sa conception de l'existence. L'autre jour c'était Syveton qui jouait du poing en pleine Chambre contre un vieillard inoffensif; hier c'était Déroulède qui, sans raison aucune, provoquait Jaurès en champ clos, avec l'espoir sans doute de supprimer un adversaire gênant.

La cause de la provocation était insignifiante; à la fin d'un article concernant un fait politique, le *leader* socialiste ajoutait: « Il ne reste plus qu'a attendre l'inévitable télégramme de Déroulède ». L'ironie était fine mais pas du tout injurieuse; là-dessus grande fureur de l'homme aux grandes basques et aux grands gestes. Un télégramme vint en effet et dans ce télégramme la grossièreté le disputait à l'emphase. Déroulède voulait se battre « pour la France » contre Jaurès.

Jaurès offensé, accepta le défi, mais en faisant remarquer toutefois combien la colère de son adversaire était factice. Déroulède convint de sa maladresse ; il donna rendez-vous sur la terre espagnole en affirmant que le Gouvernement de M. Maura laisserait violer la loi contre le duel. Cette affirmation se trouva mise en défaut par la vigilance du gouverneur de St-Sébastien. Et il fallut le sauf-conduit de M. Combes pour permettre à Déroulède de tenir ses promesses grandiloquentes. Le duel eut lieu en terre française ; deux balles furent échangées sans résultats.

***

L'affaire Thalamas a provoqué le gros incident parlementaire de la semaine. Le ministre de l'instruction publique a été interpellé sur le semblant de disgrâce infligé au professeur de Condorcet. Cette disgrâce, on le sait, consistait à passer de la gare St-Lazare à la rue St-Antoine et à aller enseigner l'histoire scientifique au lycée Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, il y avait eu déplacement et le parti républicain, par l'organe de Sembat, se plaignit de cette mesure à une heure où toute la réaction donne de la voix contre tous les fonctionnaires loyaux. M. Chaumié, qui avait pris une décision en son âme et conscience, ne s'attendait certainement pas à un pareil mécontentement ; il parla peu et une fois encore M. Jaurès intervint pour concilier tout le monde et néanmoins indiquer au gouvernement que la moindre concession faite aux nationalistes prenait les allures d'une faiblesse.

***

Une grève agricole a éclaté dans les régions viticoles du midi méditerranéen. L'Aude, l'Hérault et le Gard sont devenus, grâce à certaines conditions de sol et de climat, des pays de *culture industrielle* pour la vigne ; ils sont de ce côté de la France le pendant des régions septentrionales de culture betteravière.

Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que les ouvriers agricoles se soient syndiqués. L'an dernier l'association avait déjà essayé de peser sur les patrons pour obtenir des prix de journée plus rémunérateurs. Une intervention préfectorale avait amené des concessions mutuelles et l'entente s'était rétablie. Maintenant l'agitation recommence et le but des ouvriers est le même ; ils veulent obtenir 3 fr. 50 par jour. Les patrons objectent que la mévente des vins les privent de bénéfices qui leur permettraient de donner satisfaction à ce vœu.

Pour faire pression, des meetings ont été tenus à Narbonne et à Béziers et au lieu de laisser ces sortes de manifestations se développer librement, des propriétaires sont intervenus maladroitement. Et il y a eu du sang répandu. Mais le calme s'est vite rétabli et il semble que des pourparlers vont commencer entre les deux parties en vue d'arriver à un accord.

***

A L'ÉTRANGER

La guerre Russo-Japonaise

En Extrême-Orient les surprises sont toujours à redouter. On s'attendait la semaine dernière à une action énergique des Japonais en Mandchourie. Et c'est du côté de Port-Arthur que les opérations se sont précipitées.

Ici les assaillants ont fini par mettre la main sur une colline qui domine la rade et la ville et rend, semble-t-il la défense impossible. Pour reprendre cette colline, les Russes ont sacrifié un grand nombre d'hommes et n'y ont pas réussi. Mais il leur reste encore deux autres positions que les Nippons doivent attaquer pour obliger le général Stœssel à la capitulation. On annonce qu'ils sont sur le point de tenter un nouvel assaut, mais il semble plus probable qu'ils voudront auparavant canonner tous les vaisseaux de la rade et les couler. De la sorte ils enlèveront à la flotte de la Baltique, déjà bien compromise par l'état de la mer et la dispersion de ses unités, tout espoir d'appui en Extrême-Orient.

LE FURETEUR.

MOTS DE LA FIN

Au Conservatoire.

— Quel est l'instrument préféré des gens qui se donnent la mort ?

— ???

— La flûte, puisqu'ils disent tous... flûte pour la vie.

MONOPOLE ET NEUTRALITÉ

Supposez démontrée la possibilité de la neutralité scolaire, admettez comme efficace l'application qu'on essaye d'en faire dans nos lycées et dans nos écoles primaires, vous avez admis le monopole de l'Etat en matière d'enseignement.

La suppression des établissements libres est la stricte conséquence de vos démonstrations et les parents réactionnaires seraient mal venus à vous reprocher des actes d'arbitraire et des attentats contre leur liberté et celle de leurs enfants, puisque l'Université, selon vous, en une impartiale salade, leur offrira tous les dogmes de toutes les théologies et toutes opinions de tous les philosophes.

La vraie Liberté, comme la vraie lumière n'auront qu'à gagner à ces savants parallèles, et si le catholicisme est le vrai, comme eût dit Pascal, nul doute qu'il ne sorte vainqueur de la confrontation.

Seulement, ces messieurs de l'opposition, d'accord en cela avec d'excellents républicains, mettront immédiatement en doute le principe même de la neutralité.

La neutralité exigerait de la part du maître un état de parfaite science et de parfaite indifférence que vous n'obtiendrez, jamais, que de certains normaliens très sceptiques, très avertis, chez qui la curiosité de documentation papillonne autour de toutes les hypothèses et se complaît à toutes les conceptions.

Mais il est à peu près certain que la presque unanimité des professeurs primaires, et la grosse majorité des maîtres secondaires, seront inaptes à remplir ces deux conditions fondamentales.

Forcé par son rôle à posséder « des clartés de tout » l'instituteur a dû faire sans doute bien des actes de foi sur des formules de morale ou de philosophie, que l'éparpillement de ses études ne lui donna guère le temps d'approfondir; l'Etat lui donne pour mission, ce me semble, de nourrir de ces formules l'esprit de ses jeunes élèves, et l'atmosphère dans laquelle il le fait vivre n'est pas une atmosphère de neutralité, mais une atmosphère très positive au contraire; quelques préceptes moraux tirés de la conception Kantienne du devoir, quelques affirmations historiques où l'esprit critique ne peut ni ne doit intervenir, quelques notions de droit usuel, d'instructions civiques, inspirées surtout d'un souffle moderne, et par dessus tout la grande idée du progrès humain et de l'amélioration successive de l'homme et de l'Etat social, tels en sont les principaux caractères.

Mais pas un seul des grands principes enseignés dans ces écoles n'est incontestable ; en les proposant à leurs élèves, les instituteurs font œuvre d'éducateurs, au grand dam de la neutralité, qu'ils peuvent en l'occasion parfaitement violer.

Pourquoi exiger d'eux, somme toute, qu'ils enseignent plus qu'ils n'en savent, et pourquoi voudrait-on les obliger, par exemple, à quelque grave dissertation sur les mérites respectifs des morales spiritualistes et des morales utilitaires, leur auditoire y perdrait son temps, eux-mêmes pourraient y perdre leur bon sens.

Si la grande science n'est pas leur apanage, il ne faut pas dire non plus que leur indifférence soit absolue ; j'en sais quelques-uns qui sont plus affirmatifs que cent professeurs de Sorbonne, gardez-vous bien de leur en faire un crime, et pardonnez à leur sincérité, les accrocs successifs qu'ils font à la neutralité.

Quant aux éducateurs secondaires, j'avoue qu'ils approchent beaucoup plus de l'idéal de Paul Bert et de M. Chaumié ; spécialisés dans leurs études, la relativité des préceptes humains, leur apparaît comme une vérité primordiale qui les rend polis envers les opinions qu'ils combattent, l'habitude d'envisager les problèmes sous toutes leurs faces donne à leurs jugements moins d'exclusivisme et plus d'ampleur, mais comme ces messieurs ne sont pas de purs esprits, le tempérament de chacun d'eux et les inclinations irréfléchies, l'attrait de l'initiation et le plaisir de la conversion, les amèneront toujours, sous tous les régimes, à insister sur les doctrines qu'ils ont eux-même adoptées.

Car il est une vérité qui semble plus vraie encore que le principe de la neutralité, c'est celle qui est le fin mot de tous les systèmes et qui rend compte, hélas ! de leur multiplicité contradictoire : l'intelligence de l'homme ne peut tout embrasser dans son effort ; elle s'attache, dans cette immense forêt vierge de la connaissance, aux explorations partielles et successives ; orgueilleux et puéril serait le législateur qui réclamerait aux éducateurs de la jeunesse une documentation indéfinie, condition nécessaire pourtant de cette neutralité théorique, contre laquelle s'élèvent notre science imparfaite et nos besoins de persuader.

Si la neutralité est une erreur de politiciens généreux et de doctrinaires utopistes, vous serez donc bien forcés d'abandonner le monopole : puisque vous accordez au maître universitaire le droit de tout dire, vous devez concéder ce même droit à l'éducateur libre. Quant aux précautions à prendre et aux règlements à établir, l'auteur de cet article y reviendra prochainement.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 8 décembre 1904 (Matin)

PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre vote les articles 1 et 2 de la proposition de loi relative aux fraudes agricoles.

Tous les amendements ont été repoussés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi prochain.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion du budget de la justice. M. Grosjean, sur le chapitre 1er, demande au garde des sceaux comment il entend que soient appliquées, en ce qui concerne les magistrats, les récentes circulaires de M. Combes relatives aux renseignements à fournir sur les fonctionnaires.

M. Combes répond à la question de M. Grosjean : il déclare que plusieurs interpellations étant déposées au sujet de ces circulaires, il attendra que le débat en soit venu.

Le chapitre 1er du budget de la justice et les chapitres 2 à 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 7, qui est celui des cours d'appel, M. Colin dépose une motion demandant qu'on défère au conseil supérieur de la magistrature les magistrats reconnus coupables de délation.

M. Vallé répond qu'il a pris l'avis des chefs des magistrats visés ; au sujet des poursuites à exercer contre ceux-ci, les réponses ont été nettes : les poursuites ont été reconnues inutiles.

M. Leygues dit que le malaise et l'équivoque s'aggravent ; il voudrait que l'on frappât sévèrement les délateurs, car le député de Lot-et-Garonne estime que les actes qu'il commit contre des républicains lors de son ministère ne sont rien à côté de ceux qu'il reproche au gouvernement de M. Combes. Les gauches conspuent vivement M. Leygues.

M. Combes monte à la tribune : il déclare que la Chambre a blâmé déjà le système des fiches; mais il dit que le mot de délation ne saurait être employé dans cette affaire ; ceux qui ont fourni des renseignements sont des gens honnêtes qui n'ont fait que répondre à une demande de renseignements.

Et puis M. Ribot qui proteste n'a-t-il pas agi de même quand il était président du Conseil.

M. Combes promet d'établir la véracité de ce qu'il affirme et il le prouvera avant peu : pour lui, il refusera toujours de frapper les fonctionnaires visés par l'opposition.

La motion Colin est repoussée par 276 voix contre 274.

M. Ribot vient alors ; il avait demandé l'explication immédiate de l'accusation portée contre lui par M. Combes ; mais il déclare qu'il faut attendre que tous les députés qui ont déposé des demandes d'interpellation sur les affaires des fiches soient présents : le renvoi de ces interpellations est demandé et prononcé.

Le budget de la justice est continué : M. Déjeante demande la suppression de la robe des magistrats : cette motion est rejetée.

M. Lamy demande qu'une indemnité de résidence soit accordée en plus de l'indemnité de déplacement aux jurés d'assises.

M. Cruppi, rapporteur, répond que la commission de réforme judiciaire se préoccupe de cette réforme.

Et on annonce à ce moment la mort de M. Syveton.

La suite du budget est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Séance du 9 décembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Brisson annonce à la Chambre la mort de M. Syveton.

Puis la Chambre adopte une proposition de M. Berry tendant à décider que lorsque les fêtes légales tomberont un dimanche, aucun paiement ne sera exigé et aucun protêt ne sera dressé le lendemain de ces fêtes.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur les récentes circulaires de M. Combes, sur l'organisation officielle des renseignements ; MM. Renault-Morlière et Ribot, Millerand et Leygues, Gauthier (de Clagny) sont les auteurs de ces interpellations.

C'est l'assaut, le grand assaut qui va être livré au ministère par tous les ambitieux avides du portefeuille.

M. Ribot parle de la circulaire de M. Combes aux préfets : il prétend que cette circulaire soumettrait tous les fonctionnaires au contrôle des préfets; il critique la circulaire dont l'application serait le règne de la délation.

M. Ribot est conspué par les gauches.

M. Millerand trouve qu'il est honorable pour lui de combattre le ministère, car il est de bonne compagnie avec MM. Renault-Morlière et Leygues.

M. Jaurès interpelle vivement M. Millerand que la gauche hue : M. Millerand critique les circulaires de M. Combes.

M. Combes monte à la tribune : il constate l'entente qui existe entre la droite, les nationalistes et MM. Leygues et Millerand, c'est la chasse au portefeuille.

Il répond point par point aux interpellateurs et notamment à M. Ribot dont il montre les procédés de délation lorsqu'il était président du conseil, il donne communication de certaines lettres.

M. Combes termine en montrant la situation qui est faite à son gouvernement et fustige d'importance les oppositions.

M. Dauzon vient déclarer qu'il votera contre le ministère.

M. Bienvenu-Martin présente un ordre du jour : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour. »

On réclame l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé.

L'ordre du jour Bienvenu-Martin accepté par le gouvernement est voté par 295 voix contre 265.

Les gauches applaudissent vivement.

Et la séance est levée.

Conseils à M. Coppée

Les réactionnaires sont grandement désireux de créer une agitation dans la rue — écrit notre ami Lermina dans le *Radical*. — Ils cherchent dans les livres les souvenirs des grandes journées révolutionnaires, et l'envie leur prend d'imiter nos pères républicains.

Qu'il serait bon pour la cause cléricale et monarchique de rééditer une prise de la Bastille ou un 10 août ! Ils ne reculeraient même pas devant les massacres de septembre, si possibilité leur en était donnée.

Alors ils lancent sur la grand'ville quelques douzaines d'éphèbes bien pensants qui se mettent à hurler en bousculant les passants. Ils doivent s'apercevoir que ça ne prend pas. C'est l'émeute de la pleutrerie.

C'est qu'il faut bien leur entrer cette conviction dans la tête, que nos révolutionnaires furent d'autres hommes que les leurs. On ne voit pas bien Coppée jouant les Dantons.

Ce personnage particulièrement dépasse les limites du grotesque : je l'ai connu moins niais naguère, alors que — très peu orthodoxe à ce moment — il courait en gamin de Paris les brasseries du boulevard Montparnasse.

Qui nous eût dit qu'il s'érigerait en chef de parti, alors qu'il lui manque toutes les qualités qui font les héros ? D'abord il est ridicule en soi : ses histoires de bobos mal placés l'ont mal désigné pour monter à cheval. On sent qu'il a derrière lui des gens qui le poussent à fond, et il va, il va, en hanneton glabre, sans s'apercevoir qu'il joue un rôle burlesque.

Mais non, cher petit épicier, vous n'avez pas l'envergure d'un entraîneur de peuples. Des sacristains qui assurent vos derrières, il n'en est pas un qui soit disposé à combattre — au clair soleil de messidor.

Restez donc dans vos trous, et ne vous avisez pas de vouloir jouer la comédie de la bataille. Vous en seriez les mauvais marchands.

Souvenez-vous de l'affaire d'Auteuil ; lâchement, stupidement, vous et les vôtres aviez monté un coup ignoble, vous attaquant à la personne même du président de la Republique. Nous ne vous supposions pas d'âme aussi basse c'est pourquoi vous avez pu pendant quelques minutes gueuler et cogner à votre aise.

Mais souvenez-vous aussi que, lorsque vous avez voulu recommencer, vous vous êtes heurtés au peuple, au vrai, à celui qui fait les révolutions et qui, quand il veut, les empêche.

Croyez-moi. N'asticotez pas trop les républicains : car, voyez-vous, ces bougres là, quand ils s'y mettent, ce qu'ils tapent dur !

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Un scandale à Tokio

Le *Lakalanzeiger* publie des renseignements très détaillés concernant un gros scandale qui s'est produit à Tokio, et dans lequel est impliqué le frère du premier ministre du Japon.

Le vicomte Katsumi est propriétaire de plusieurs mines de charbon et de fermes situées dans le nord du Japon. Il paraît que quelques semaines avant l'ouverture des hostilités, il aurait vendu une quantité énorme de charbon et de vivres aux Russes de Port-Arthur. Il aurait livré dans ce port au moins 120.000 tonnes de charbon et aurait employé, pour cette besogne, une quantité de transports loués par le gouvernement, mais dont il put néanmoins se servir. Ces révélations ont causé la plus grande émotion à Tokio.

A Port-Arthur

La légation du Japon communique la dépêche suivante :

« Tokio, 8 décembre, 11 h. 30, m. — Le commandant de l'armée japonaise de Port-Arthur annonce que le bombardement contre les navires russes a eu beaucoup d'effet. Hier, mercredi, un grand nombre de coups dirigés contre le *Pallada*, le *Peresviet* et la *Pobieda* ont porté ; le *Peresviet* a pris feu à 3 h. 15 de l'après-midi ; la *Pobieda* donne de la bande à babord. »

La légation du Japon communique la dépêche suivante :

« Tokio, 8 décembre, 1 h. 45, s. — Le commandant du corps d'artillerie de marine annonce que, du haut de la colline de 203 mètres, on a pu observer hier, après-midi, que le *Retvizan*

était submergé jusqu'à la tourelle d'arrière ; il touche probablement le fond. La *Pobieda* penche considérablement à babord ; la partie de sa coque qui est située au-dessus de la ligne de flottaison est à découvert du côté de l'Ouest. »

INFORMATIONS

Le service de deux ans

Entendu par la commission sénatoriale de l'armée, le ministre de la guerre a insisté pour la fixation à 75 centimes, votée par la Chambre, des allocations journalières aux soutiens de famille.

Quant au service des élèves des écoles, il s'est prêté à un système transactionnel.

Le texte du Sénat prévaudrait en ce qui concerne les ecoles militaires : Avant d'entrer dans les écoles, les élèves ne feraient qu'un an de service. Les élèves des écoles civiles feraient une année préalable dans les corps de troupes ; après quoi, par voie de concours, un certain nombre pourraient être classés, comme élèves officiers de réserve, dans des écoles régimentaires subdivisionnaires ou de corps d'armée et là, se libèreraient de leur seconde année de service par deux périodes de six mois en deux fractions.

Le ministre a approuvé la commission sénatoriale d'avoir rétabli le principe des périodes d'instruction, mais il a proposé 21 jours au lieu de 28 pour la réserve et 8 au lieu de 13 pour la territoriale. C'est insuffisant.

Le ministre a désiré savoir si, dans la pensée de la commission, la loi étant votée par les deux Chambres, au plus tard en avril 1905, c'est-à-dire avant les conseils de revision, pour la classe de 1906, cette classe bénéficierait de l'application de la loi.

Le président de la commission a répondu affirmativement.

Le ministre a demandé alors que cet avis fût constaté dans le rapport, puis en séance publique. C'est une considération qu'il se propose de faire valoir devant la Chambre pour obtenir de celle-ci adhésion au texte sénatorial.

La séparation des l'Eglises et de l'Etat

La Ligue des Droits de l'homme a adressé à toutes les sections affiliées un appel tendant à l'organisation d'une réunion qui serait tenue le 18 décembre prochain, sur tous les points où la Ligue a des adhérents, et aurait pour but de réclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Berthelot ayant été sollicité de prendre la parole dans la réunion de Paris qui sera tenue au Trocadéro, a répondu : « Je partage à cet égard, votre opinion et celle de nos amis, quoique j'aie certaines réserves sur le mode d'accomplissement de cette importante opération. Mais je ne suis pas assez bien portant cet hiver, pour prononcer un discours dans une réunion aussi nombreuse. Je vous prie donc de m'excuser, tout en témoignant, s'il y a lieu, de mon accord sur le principe de la réunion. »

Le rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de novembre 1904 s'élève à la somme de 229 millons 282.800 fr., accusant ainsi une plus-value de 3 millions 908.200 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 14 millions 909.300 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

L'excédent total pour les onze premiers mois de l'année se trouve porté à 138 millions 400.100 fr. comparativement aux prévisions inscrites dans le budget de 1904. Ces résultats seraient évidemment satisfaisants, si ceux obtenus par rapport aux recouvrements réalisés en 1903 ne laissaient à désirer. Ils ne se traduisent en effet que par une plus-value de 1 million 576.200 fr. pour les onze mois écoulés et accusent un ralentissement certain dans le développement des recettes publiques.

Mort de M. Syveton

M. Syveton député du 2e arrondissement de Paris, est mort dans la journée de jeudi, asphyxié, dit-on.

Il travaillait dans son cabinet de travail où était allumé un poèle à gaz ; mais incommodé par la chaleur il éteignit incomplètement le gaz : peu après il tombait et se blessait au front; resté étendu sur le plancher, M. Syveton est mort asphyxié par les émanations du gaz.

Il était né à Boen-sur-Lignon (Loire), le 21 février 1864 : il était agrégé de l'Université.

On sait que M. Syveton devait comparaître en cour d'assises vendredi pour voies de fait contre le général André, commis en pleine Chambre des députés.

La date des grandes vacances

On avait un peu perdu de vue cette question depuis le référendum qui, on s'en souvient, avait donné 10.000 voix de majorité aux ennemis du *statu quo*. Il se pourrait que le vœu du plus grand nombre des pères de famille reçût un commencement de satisfaction.

La commission de l'enseignement à la Chambre chargée de l'examen de la proposition Engerand relative à l'avancement des grandes vacances, s'est rangée à la solution suivante, d'accord avec le ministre de l'instruction publique : Des instructions seront données aux professeurs pour que l'examen des programmes soit achevé avant le 14 juillet et, les classes étant terminées, et, par suite, les distributions des prix faites, il serait loisible aux parents de retirer leurs enfants à partir de cette date.

Du 14 juillet à la fin du mois, des demi-classes de révision ou de préparation seraient faites aux enfants qui resteraient. La rentrée se ferait à la date ordinaire. M. Louis Mill a été chargé de présenter à la Chambre un rapport en ce sens. Cette solution semble concilier la plupart des intérêts en jeu.

Ajoutons que depuis trois ans ce système est pratiqué à l'école alsacienne de Paris, où il a donné les meilleurs résultats.

Les agents des contributions indirectes

M. Devèze a adressé à M. Rouvier une lettre dans laquelle il fait connaître les plaintes des agents des contributions indirectes qui se sont vus menacés dans leurs droits d'association. L'autorité supérieure avait défendu au personnel de l'administration préfectorale, aux agents supérieurs des contributions indirectes, d'assister au banquet qui leur était offert par l'Union générale des contributions indirectes, pour fêter le succès de leur organisation. De plus, l'Association avait été menacée de dissolution et deux membres de son bureau furent déplacés.

M. Devèze demande au ministre, comme conclusion, de reconnaître à tous ces agents le droit d'association.

M. Rouvier a répondu qu'il reconnaissait parfaitement le droit d'association et que les deux agents frappés l'ont été pour fautes contre la discipline dans leur service.

L'incident n'en restera pas là.

Les cadres des réserves

Une décision ministérielle insérée au *Bulletin officiel* porte que les sous-officiers de réserve ou de l'armée territorale pourvus du certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant et assimilé dans plusieurs armes ou services, ne peuvent être admis à concourir que pour une seule arme ou un seul service. Cette disposition a pour but d'empêcher les doubles nominations.

Les anciens militaires de sept ans

Le comité central de la Ligue des revendications des anciens militaires de la loi de sept ans, vient d'entamer de nouvelles démarches auprès du Parlement. Après une assez longue conférence avec plusieurs députés, il a été décidé de demander à bref délai une audience au nouveau ministre de la guerre, afin de lui exposer les désiderata des anciens militaires de la loi de sept ans.

L'Angleterre dans la Mer Rouge

On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

« D'après des informations diplomatiques, l'Angleterre a décidé, devant les refus réitérés du sultan, de sanctionner son traité dans l'Hinterland d'Aden, et de chasser les Turcs des points visés dans ce traité. On projette en même temps une démonstration navale dans la mer Rouge. »

Petites Nouvelles

On confirme l'information que le roi d'Espagne viendra à Paris au mois d'avril 1905.

— M. Loubet a assisté à la Sorbonne, jeudi, à l'assemblée générale du Touring-Club et à une partie de la représentation extraordinaire donnée à l'Odéon, au bénéfice des caisses de secours des associations des journalistes républicains et des journalistes parisiens.

— Les ratifications de la convention franco-anglaise seront échangées entre M. Cambon, ambassadeur et lord Lansdowne.

— L'empereur du Sahara vient d'être fiancé avec la nièce de M. Chamberlain ; c'est la fille d'un richissime armateur anglais.

— Le gouvernement italien aurait été avisé que deux anarchistes seraient partis d'Amérique avec mission de tuer le roi Victor-Emmanuel.

— Douze officiers russes auraient été fusillés à Kharbine pour avoir autorisé la distribution d'écrits révolutionnaires parmi leurs hommes.

Pour digérer. — Romans (Drôme), le 27 janvier 1903. J'ai employé vos Pilules Suisses pour guérir des maux d'estomac. Je ne pouvais plus digérer aucun aliment. Elles m'ont réussi et je vous en suis très reconnaissant. LEPAN Basile (Sig. lég.) Société Hertzog, 28, r. Grammont, Paris.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès, dans l'*Humanité* :

En vain allèguerait-on que la circulaire du chef du gouvernement a prévu que les préfets pourraient s'adresser, pour obtenir des renseignements, à des « délégués administratifs », c'est-à-dire à des militants républicains connaissant les hommes et les choses de la commune et du canton. Ceux qui affectent de se scandaliser de cette pratique constante des démocraties, où les comités politiques interviennent nécessairement dans le contrôle du pouvoir administratif comme dans le contrôle du pouvoir législatif, ceux-là seront tenus de dire par quels moyens, suivant eux, la République peut s'assurer de la loyauté politique de ses fonctionnaires innombrables auxquels elle remet tout le détail de la souveraineté. Nous les mettons au défi de formuler une autre méthode que celle que la circulaire du président du Conseil a tracée.

Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

Il faut dire et redire mille fois la scélératesse de tous nos sans-patrie. Il faut la mettre sur les affiches comme dans les journaux, la faire ressortir par les conférences comme par les conversations.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur le projet de résolution Colin, combattu par le gouvernement, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : MM. REY, Lachièze.
M. *VIVAL s'est abstenu.*

CAHORS

Notre nouvel Inspecteur d'Académie

Sous ce titre nous lisons dans l'*Avenir*, de Foix, journal républicain, cet entrefilet consacré au nouvel inspecteur d'académie de l'Ariège, notre ami, M. Mazure :

M. Mazure, inspecteur d'académie, a pris possession de son poste : il s'est déjà mis en contact avec son personnel ; l'impression qu'il a produite fut partout excellente : d'ores et déjà M. Mazure peut compter sur le dévouement et la sympathie de tous ses collaborateurs.

Le labeur dont sa vie fut remplie, la largeur de ses vues, la haute conception qu'il se fait de l'école laïque et de son rôle, le désir qu'il a de tout voir et de tout connaître par lui-même, son empressement à provoquer les discussions fécondes, les chocs d'idées d'où jaillit plus de lumière, plus de vérité, ce que nous savons de son passé laïque et républicain nous font prévoir une administration d'une justice bienveillante, pleine de sollicitude et de sympathie pour les écoles et les maîtres de l'enseignement primaire.

M. Mazure a su, du premier coup, s'attacher ceux qu'il a approchés, c'est d'un bon augure pour l'avenir et nous l'en félicitons.

CES BONS CLÉRICAUX

M. Vinel fils, secrétaire de la Société de St-Vincent-de-Paul, nous adresse la lettre suivante avec prière d'insérer dans le prochain numéro du *Journal du Lot* :

Monsieur le Directeur
du « Journal du Lot »

Dans le dernier numéro de votre Journal vous me faites demander si oui ou non il est vrai qu'un membre de la Conférence de St-Vincent-de-Paul ait menacé une mère de lui faire supprimer le secours qui lui était accordé par la conférence si elle n'envoyait pas son enfant à l'école libre. Je réponds et puisque vous le désirez, je précise : Vendredi 25 novembre Madame la Directrice d'une école enfantine disait à la mère en question que son enfant était trop grand et qu'il FALLAIT l'envoyer chez M. Vidal, nous n'incriminons pas cette directrice qui ne faisait pas de pression ! Un membre de la conférence de St-Vincent-de-Paul, qui chaque semaine apportait un secours à la mère, se crut autorisé à lui CONSEILLER d'envoyer son enfant à l'école chrétienne, et je ne vois pas bien de qui il a violé les droits en usant de sa liberté.

Le *conseil* fut suivi et quelques jours après l'enfant était admis gratuitement à l'école libre : ce conseil était si peu une menace, la mère était si peu victime de pression, qu'elle manifesta même le désir que son enfant fût admis à la maîtrise. Mais c'est ici que disparaît la pression et qu'apparaît la liberté :

Un fonctionnaire de la ville, libéral et libre, vint trouver la mère avec laquelle il était apparenté et lui fit si bien ressortir les graves inconvénients qu'il y aurait pour elle et surtout pour lui à ce que son enfant ne fut pas à l'école laïque, que l'enfant fut retiré de suite. Nous laissons le public juge du côté où s'exerce la pression. Nous ne blâmons ni le pauvre fonctionnaire qui est peut-être jaloux de ce que nous sommes libres, ni la pauvre mère à qui nous continuons à donner un secours ; mais nous blâmons le correspondant de votre journal qui ne veut pas accepter qu'un catholique CONSEILLE à une brave femme de faire élever chrétiennement son enfant, mais qui trouve très libéral d'enlever violemment l'enfant aux maîtres que cette femme a préférés.

Veuillez agréer, etc.

F. VINEL fils.
Secrétaire de la Société de St-Vincent-de-Paul.

* * *

Dans sa première lettre, M. Vinel, fils, prenait la défense de la Société de saint Vincent de Paul que nous n'avions pas critiquée, comme ce n'était pas une réponse à la question précise que nous avions posée, nous avons cru devoir poser une seconde fois la question.

M. Vinel, fils, aimablement veut bien nous donner satisfaction : mais de quelle façon ? à nos lecteurs d'apprécier.

Pour M. Vinel, ce n'est pas une menace qui a été faite à la mère de famille, « c'est un conseil » qu'on lui a donné.

M. Vinel, fils, est certainement de très bonne foi ; il ne fait que nous transmettre les renseignements que personnellement il a obtenus : c'est pourquoi nous nous permettrons d'affirmer à nouveau qu'un chapelier très galbeux et clérical fanatique a menacé une mère de famille de lui supprimer le bon de pain de 2 kilos par semaine donné par la société de saint Vincent de Paul, si cette femme n'envoyait pas son enfant à l'école des frères.

Et cela est si vrai que dimanche dernier, lorsque l'auteur de cette menace eut pris connaissance de l'entrefilet du *Journal du Lot*, il se rendit chez cette mère de famille, lui demanda à qui elle avait répété *inexactement* les propres précités.

La femme répondit catégoriquement que ces propos étaient absolument exacts, et le très clérical membre influent de la société de saint Vincent de Paul ajouta depité : « Eh bien, Madame, vous pouvez *revenir* on continuera à nous donner du pain ».

Ainsi donc, M. Vinel est mal venu d'insister sur un fait exact ; certainement, comme nous le disions mardi, le sentiment qui l'anime est louable ; M. Vinel veut atténuer le mauvais effet produit par l'acte de sectaire de l'un de ses amis ; mais il ne donnera pas le change.

Le fait incriminé a été commis et le blâme que M. Vinel fils, secrétaire de la Société de St-Vincent-de-Paul, voudrait infliger à celui qui nous a rapporté ce fait, se trompe d'adresse ; dans tous les cas, on ne saurait en faire cas.

Le catholique a droit de *conseiller* à une mère de faire élever ses enfants chez les frères ; il n'a pas le droit de menacer cette mère de la priver de pain si elle les envoie à l'école laïque.

Or, nous affirmons à nouveau que ce ne sont pas des conseils qui ont été donnés, mais des menaces qui ont été faites ; nous en avons la parole même de la pauvre femme qui avait entièrement plus d'intérêt — du côté des cléricaux — à se taire qu'à parler ; et cette parole nous suffit.

LOUIS BONNET.

Comité départemental antialcoolique

Le Comité départemental antialcoolique s'est réuni jeudi matin à dix heures, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'académie.

Etaient présents :

MM. Roques, docteur Gélis, Mergier, directeur de l'Ecole Normale ; Jean, principal du collège de Figeac ; Capdeville, Eychenne et Villadieu, inspecteurs primaires ; Vidal, directeur d'école, et Mlle Bonnet, directrice à Cahors.

Le Comité a entendu le compte-rendu des rapports fournis par les divers chefs de service sur les efforts faits et les résultats obtenus dans la lutte contre l'alcoolisme dans le département du Lot.

Après un échange de vues entre les membres de la réunion, les vœux suivants ont été adoptés à l'unanimité des membres présents :

1 Pour diminuer le nombre des alcooliques, les pouvoirs publics devraient limiter le nombre des débits de boissons.

2. Le privilège des bouilleurs de cru devrait être supprimé.

M. le Président a été chargé de transmettre au Comité académique les résolutions ci-dessus indiquées.

Orchestre symphonique

Nons rappelons que c'est lundi qu'aura lieu le concert organisé par l'Orchestre symphonique.

Tous les amateurs de bonne musique ne manqueront pas de se rendre à cette brillante soirée où se feront entendre les meilleurs maîtres de notre académie nationale de musique.

Rarement à Cahors pareil concert a eu lieu : dans tous les cas, jamais une troupe d'aussi distingués artistes n'a été réunie sur notre scène.

C'est dire le succès qu'obtiendra le concert organisé par les excellents artistes de l'Orchestre symphonique et leur dévoué directeur M. Barreau.

Association des anciens Elèves des Ecoles Laïques

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors le 10 décembre 1904.

Monsieur le directeur,

Pour répondre à diverses questions qui m'ont été posées par plusieurs anciens élèves des Ecoles publiques de Cahors, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me laisser dire dans votre journal, que je n'ai pas été consulté sur le projet d'Association des anciens élèves des écoles laïques et que par conséquent je n'ai pas à intervenir. On m'a seulement dit qu'on voulait m'en parler.

C'est la réponse que j'ai faite à M. l'Inspecteur d'Académie et à M. le Maire de Cahors.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur du Cours complémentaire de Cahors,
U. VIDAL.

Cour d'assises

Nous rappelons que c'est lundi que s'ouvrira, devant le jury du Lot, la 4 session des assises.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors, sont priés d'assister à la Réunion qui aura lieu, le dimanche 11 décembre courant au Siège-social (Mairie), à 2 heures 1/4 du soir.

Ordre du jour :

Fédération des jeunesse L. du L.
Paiement des cotisations.
Questions diverses.

Le Secrétaire.

Subvention

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'adresser à titre d'encouragement, une subvention de 200 francs à notre excellente Société musicale l'Avenir Cadurcien.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 10 décembre 1904

Naissance

Combes, Anne-Marie-Hortence, rue Nationale, 34.
Séguy, Emile-Edouard-Bernard, rue Calata-Coture, 1.
Toulouse, Emile-Henri-Gabriel, rue Victor-Hugo, 8.
Chaudrut, Daniel-Victor, rue Nationale, 6.

Mariages

Estand, Louis, s. p, et Ton, Marie-Simone, lingère.
Buzack, Albert, commis des contributions directes, et Cassaint, Suzanne. institutrice.

Décès

Paganel, Jean, jardinier, 70 ans, rue Donnadieu, aux Hortes.
Combes, Marie, s. p, 80 ans, Impasse St-Urcisse, 5.
Delpech, Auguste, cultivateur, 60 ans, Impasse Cardaillac, 7.
Aros, Blas-Joseph-Raymond, terrassier, 77 ans, rue Mascoutou, 39.
Alix, Ferdinand, s. p, 70 ans, à l'Hospice.
Rouzies, Pierre, propriétaire, 70 ans, à St-Cirice.
Blauzac, Henri, cultivateur, 49 ans, à l'Hospice.

Arrondissement de Cahors

Cassagnes

Cours d'adultes. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'un cours d'adultes s'ouvrira à Cassagnes (école de garçons) le 19 décembre 1904.

Ce cours aura lieu les mercredi et samedi de 7 heures du soir à 8 heures du matin.

Les jeunes gens sont ivités à assister à ces soirées où ils trouveront l'utile et l'agréable (leçons, lectures, chant, séances de phonographe, projections lumineuses).

Nous engageons vivement la jeunesse de notre commune, à se rendre à ces excellentes soirées dont nous remercions vivement et félicitons notre sympathique instituteur, M. Bourthoumieux.

Concots

Une réponse. — M. l'abbé J. C. V., commis à la magnanerie des Dames Blanches et des Messieurs noirs me prend à partie au sujet d'une protestation que j'ai cru devoir faire insérer dans le *Journal du Lot*. Et au bout de quinze jours, après des efforts inouis, il a fait une découverte, pas banale celle-là !... Il aurait trouvé entre mes lignes, et tout seul paraît-il, ce qui n'était pas dans le texte. A savoir une réclamation qui ne fut nullement formulée contre la feuille de chou des magnans.

Ne sachant sans doute comment s'y prendre pour essayer la défense de mes calomniateurs, notre courageux citoyen se met bravement en cause et il y va d'une deuxième diversion qui a pu encore lui paraître habile. Il dit :

« M. Bouyssy n'était-il pas du nombre » des membres de l'ancien Conseil qui » avaient voté contre les sœurs ?

» Si oui, voilà pourquoi il est resté » sur le carreau et il n'a à s'en prendre qu'à lui-même ».

Pas banal çà non plus, eh !.. mais pas du tout.

Ainsi, à propos de diffamation visant le marchand de vin, M. J. C. V. exhume un vote contre les sœurs, lequel vote aurait déterminé l'échec électoral de l'ancien conseiller. Qu'importe la calomnie, dès qu'elle s'adresse à un mécréant qui vote contre les sœurs et ne va pas prendre le mot d'ordre chez le marchand de prières ? C'est tout au plus pain béni pour M. J. C. V... Aussi, il ne me l'envoie pas dire, je n'ai à m'en prendre qu'à moi-même. » Attrape Bouyssy : reçois confirmation que, pour les bien pensants, « la fin justifie les moyens ».

Libre à M. J. C. V. d'apprécier à sa façon les procédés que je dénonçais. A titre de réciprocité, il voudra cependant que je les considère moi-même comme la dernière des infâmies.

Que les honnêtes gens jugent. Et j'arrête là ma polémique.

J.-P. BOUYSSY,
Marchand de vin à Concots.

Cours d'adultes. — Des cours d'adultes sont ouverts :

1° A l'école laïque de filles, le dimanche de 3 heures à 5 heures du soir et le jeudi, de 9 heures à 11 heures du matin.

2° A l'école de garçons, le mercredi et le samedi, de 7 heures à 9 heures du soir.

Ces cours sont gratuits.

Arrondissement de Figeac

Figeac

M. Larnaudie nous adresse la lettre suivante :

Ce 8 décembre 1904.

Monsieur Coueslant,

Je lis dans le *Journal du Lot* du 4 décembre deux colonnes entières de commentaires, imprimés en plus gros caractères et écrits par M. Bonnet votre rédacteur en chef, en réponse à une lettre que j'avais, huit jours auparavant, adressée à la *Dépêche* au sujet des évènements de Figeac.

Je fais appel à votre courtoisie pour la reproduction de cette lettre dans votre journal du dimanche 11 courant. Les mêmes lecteurs connaîtront ainsi mes déclarations et la critique toute particulière que vous en avez faite.

Je m'exprimais ainsi :

« Tous les démocrates sincères que n'aveugle aucune ambition ou intérêt personnel se demandent en ce moment, non sans émotion, où va nous conduire la campagne menée depuis quelque temps contre notre vaillant député M. Vival et quel vent de discorde a soufflé sur le parti républicain, autrefois si uni et si discipliné de notre arrondissement.

» Des équivoques ont été habilement lancées, des actes de la plus grande loyauté ont été présentés sous un jour faux, des « on dit » ont été savamment exploités et quelques personnalités, dans un moment d'égarement sans doute, se sont emparées de ce bagage. Elles l'ont fait leur aux applaudissements discrets mais assez apparents toutefois de la réaction toujours aux aguets d'une revanche sur l'homme qui avait su résister à ses assauts violents et répétés.

» Ne serait-ce pas le cas de dire avec Jaurès : « Regardez de quel côté éclatent » les applaudissements que vous recueillez, voyez quelles sont les espérances » que vous éveillez. » Au Parlement, des indépendants, entraînant avec eux monarchistes, cléricaux et socialistes-révolutionnaires s'acharnent, on le sait, après le ministère de défense et d'action républicaines Combes qu'ils accusent tour à tour d'autoritarisme, de recul, de trahison même, semant sur ses pas tous les obstacles et provoquant presque, dans leurs impatiences du pouvoir, la chute de ce ministère réformateur et laïque.

» Ici des indépendants encore, au même cri de guerre, avec les mêmes arguments, les mêmes concours, voudront-ils abattre le seul député radical du département ?

» L'édifice qu'une volonté opiniâtre, un dévouement et un désintéressement, sans précédent parmi nous, avait péniblement et solidement construit est sapé à sa base ; on démolit hardiment, reconstruira-t-on de même ? L'avenir réservera-t-il des victoires républicaines aussi éclatantes et surtout aussi pures que celles du passé ?

» Il serait urgent de faire cesser ce déplorable conflit entre amis. Une voix autorisée peut et doit rappeler à ses fonctions d'administrateur notre excellent député, par la manifestation de confiance et de sympathie la plus éclatante et la plus unanime.

» Cette démarche ne semble-t-elle pas toute indiquée à nos chefs politiques au nom de l'intérêt supérieur du parti républicain ?

» Quelles que soient les divergences de vues sur certains détails de tactique et d'opportunité, quelles que soient les questions locales et personnelles ou les torts réciproques, cette solution est, je crois, ardemment désirée par tous les vrais démocrates. Ils ne sauraient être ingrats envers le mandataire dont l'œuvre législative, cantonale ou municipale fut des plus importantes et qui a sacrifié, pour la cause démocratique, une profession lucrative, ses relations, sa tranquillité, sa santé et même le peu d'aisance qui pouvait l'aider dans ses vieux jours.

» Souhaitons que le découragement qu'occasionnent toujours des luttes fratricides et des attaques trop vives n'empêche désormais notre représentant de reprendre la place qu'il avait si vaillamment conquise, mais à laquelle l'attachait simplement, avec la satisfaction du devoir accompli, l'approbation unanime du parti républicain.

» Docteur LARNAUDIE.
» *conseiller général.* »

Dans ses commentaires à cet article, M. Bonnet attribue d'abord mes déclarations à l'amitié, à la reconnaissance, à la peine occasionnée par la lutte contre M. Vival. J'ai, en effet, pour notre député l'estime la plus profonde, l'amitié la plus vive et crois encore que la « reconnaissance est un devoir », mais ces sentiments sont purement personnels et il m'appartiendra de les manifester autrement qu'en des articles de journaux.

C'est seulement par civisme, par devoir politique et dans l'intérêt général du parti républicain que j'ai assumé la responsabilité de lancer dans *La Dépêche* cet appel à l'union. C'est au nom de nos principes démocratiques et laïques, que l'on met à mon humble avis, en péril, sous prétexte de mieux les sauvegarder ; au nom de ces mêmes principes que je ne confonds nullement avec des hommes, que j'avais tenté de mettre un terme à ce déplorable conflit.

M. Vival n'est pas la République,

certainement non ; mais il reste encore, pour moi, le sincère démocrate, au passé sans tache, qui par son intelligence, son dévouement, son désintéressement avait placé l'arrondissement de Figeac à l'avant-garde du parti républicain et nous communiquait à tous cet élan si nécessaire dans les luttes contre la réaction.

Désirerait-on par une politique de surenchère faite pour la galerie, arriver d'excommunication en excommunication à supprimer les meilleurs concours ?

Peut-on soutenir sérieusement que M. Vival évolue vers ces partis rétrogradés qu'il a toujours combattus et dont les meilleurs agents se félicitent ouvertement à nos yeux des événements de Figeac, espérant profiter de ce désordre pour de prochaines revanches ?

Ma profession ne me laisse pas assez de loisirs pour discuter dans votre journal, les griefs invoqués contre notre député et répondre aux question de M. Bonnet.

Je suis prêt cependant à m'expliquer là-dessus auprès de vos amis de Figeac qu'il vous plairait de désigner. Remontant aux élections sénatoriales, nous suivrions les divers évènements jusqu'à ce jour

Pour Cajarc, je réunirai bientôt, selon l'usage, le comité cantonal où toutes les communes sont représentées régulièrement par les militants de notre parti. Après avoir constaté le succès croissant de nos idées dans l'ensemble du canton au moyen du résultat des élections successives, nous établirons, s'il le faut, la cause de leur recul au chef-lieu. Nous remonterons à certain bal populaire, aux incidents de l'alliance Cajarcoise et parlerons des élections au conseil général, au conseil d'arrondissement, des élections communales, du concours de la race ovine, d'ouverture de chapelle non autorisée, d'adresses au ministère, de banquet du prolétaire etc..... Nous ferons même appel au témoignage d'amis à principes, devenus des indépendants soumis, après avoir sous divers prétextes, découragé des chefs dévoués pour rejeter ensuite les responsabilités sur des attitudes loyales et républicaines.

M. le Rédacteur en chef du *Journal du Lot*, reconnaitra, s'il veut bien assister à ces réunions, combien il est avantageux de suivre de près les évènements et combien, surtout, il est indispensable de les voir quelquefois par d'autres yeux que par ceux de personnalités intéressées à les présenter sous un jour qui leur soit favorable.

Veuillez agréer, Monsieur Couesland, mes meilleures salutations.

Docteur LARNAUDIE,
Conseiller général.

***

A première lecture, il semblerait que cette lettre ne méritât pas de réponse, car à nos questions précises, M. Larnaudie ne croit pas devoir répondre, « sa profession ne lui laissant pas, dit-il, assez de loisirs pour discuter dans un journal les griefs invoqués contre M. Vival. »

Il faut que M. Larnaudie estime ces griefs nombreux et sérieux pour qu'il n'en ait pas tenté la discussion et la réfutation ; s'ils n'étaient pas sérieux, en effet, une demi-colonne eût suffi à cela, or, — on peut le constater — M. Larnaudie trouve des loisirs pour garnir plus d'une colonne de journal.

Mais passons.

***

M. Larnaudie déclare profonde son estime, vive son amitié pour M. Vival, et sentencieusement il ajoute : « Je crois que la reconnaissance est un devoir. »

M. Larnaudie a raison : il n'est pas un ingrat et veut que tout le monde le sache bien ; mais la reconnaissance fait-elle un devoir à quelqu'un de taire des sentiments, de proclamer une opinion ? D'abord, en l'espèce, qui peut faire sienne cette sentence : « La reconnaissance est un devoir ? » Est-ce nous ? est-ce M. Larnaudie ?

Ce n'est pas nous.

Si c'est M. Larnaudie, nous comprenons qu'il ait assumé la responsabilité de lancer dans la *Dépêche* l'appel que l'on peut lire plus haut en faveur de M. Vival : mais alors, « le civisme, le devoir politique » n'ont rien à faire ici, car, si M. Larnaudie préfère les principes aux hommes — il le dit — quel danger y avait-il pour la République à ce que M. Vival ne fut pas maire de Figeac, puisqu'à sa place on devait nommer un radical.

M. Larnaudie a de la reconnaissance pour M. Vival — son député, son ami — qu'il en soit félicité.

***

Cependant, M. Larnaudie voudrait bien s'expliquer avec nos amis de Figeac sur les griefs invoqués contre M. Vival. Personnellement, nous n'y voyons aucun inconvénient : nous en serions même enchanté et nous ferons notre possible pour que cette explication ait lieu. Nous espérons ainsi mieux connaître certains faits, que M. Larnaudie énumère et qui pour la plupart nous sont inconnus.

Mais il en est parmi ces faits qui nous sont connus et notamment quand il le voudra, nous nous tenons à la disposition de M. Larnaudie pour parler de cet incident où fut mis en cause d'une façon malpropre l'honnête homme que combattent, que cherchent à salir les amis de M. Vival.

Ce fait, c'est celui du concours de la race ovine de Cajarc : ici même nous avons eu l'occasion de nous élever contre les procédés jésuitiques employés contre M. Cocula pour lesquels tous les républicains, tous les honnêtes militants ont la plus profonde estime et la plus vive amitié : Or, ces procédés, qui les a employés ? Pourquoi les a-t-on employés ? Est-ce que cet incident du concours de la race ovine ne serait pas une conséquence d'un dépit mal contenu ?

Oui, ce fait nous le connaissons ; nous connaissons personnellement aussi celui qui est relatif aux élections sénatoriales : nous n'aurons besoin d'aucun concours pour en soutenir la discussion que nous appelons, que nous voulons.

Ce fait et même d'autres nous permettrons de flétrir à nouveau des procédés de jésuites, et de montrer que ce n'est pas nous qui subissons les personnalités intéressées.

Louis BONNET.

Et Terral ! — Nous avons relaté les nombreux vols commis par ce repris de justice dangereux et sa condamnation à trois années d'emprisonnement, prononcée par le tribunal correctionnel de Figeac le 30 octobre 1903. Terral avait tenté de s'évader de la maison d'arrêt de notre ville ; mais il fut plus heureux à la Centrale, où il réussit à prendre la clé des champs. Une fois en liberté, il a recommencé ses exploits ; mais il n'a pas tardé à se faire repincer sur un mandat d'arrêt décerné par le parquet d'Espalion.

Bretenoux

Nécrologie. — Vendredi à 10 heures, une foule énorme et recueillie accompagnait à sa dernière demeure la dépouille d'un homme de bien et d'un bon républicain.

M. Solignac s'est éteint doucement dans sa 82e année, entouré de toute sa famille.

Que Madame et Monsieur Boyer, maire et conseiller général, son gendre, son fils et ses petits-enfants veuillent bien croire à toutes les sympathies de tous ceux qui ont tenu à les leur manifester et qu'elles soient un soulagement à leur douleur.

Le crime de Tauriac. — Nous avons publié qu'à Tauriac, un meurtre avait été commis ; nous n'avons pu donner cependant des renseignements très précis : c'est que les responsabilités n'étant pas bien établies, notre correspondant a estimé qu'il se pourrait très bien que la culpabilité de Bistour soit bien amoindrie.

Puybrun

Un bon point. — Nos amis de Puybrun ont constaté avec plaisir que les conseils que M. Louis Bonnet, rédacteur en chef du *Journal du Lot*, avait donnés à notre capitaine municipal avaient produit un bon résultat.

En effet nous avons remarqué avec plaisir que lors des récents mariages qui viennent de se célébrer à Puybrun, notre maire accordait avec une bonne grâce, apparente du moins, les certificats pour procéder aux cérémonies religieuses dans la forme légale.

L'excellente leçon qu'on lui donna à cette occasion aurait-elle produit ce résultat ?

Nous sommes en droit de le croire. En tous cas nous ne pouvons qu'en être enchanté et appliquer à notre premier magistrat le mot de Mac-Mahon au nègre « C'est très bien, mon ami, continuez ».

Un Comitard.

Cajarc

La mendicité. — Dans la journée de vendredi, 7 décembre, les gendarmes de notre ville ont mis en état d'arrestation le nommé Jean Biémont, âgé de 60 ans, et originaire de Saint-Julien-d'Empare, commune de Capdenac-Gare, qui se livrait à la mendicité.

Conduit à la gendarmerie, Biémont a été trouvé porteur d'une somme de 79 francs en monnaie d'argent et de billon. Il a déclaré, en outre, posséder à Saint-Julien, une propriété d'une valeur de 4 000 francs. Ainsi qu'on le voit, Biémont est un mendiant riche. Il a été conduit jeudi à Figeac, où il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Droits de place. — Demain dimanche 11 décembre courant, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à la mairie de notre ville l'adjudication des droits de place pour les années 1905, 1906 et 1907.

— Après cette adjudication aura lieu dans le même local, l'adjudication des droits à percevoir pour les poids publics y compris l'abattoir pour les années 1905, 1906 et 1907.

Leyme

Nous recevons de notre correspondant de nombreux renseignements sur la situation faite à l'Instituteur et à l'institutrice de cette commune.

Depuis le 1er octobre dernier, c'est-à-dire depuis 2 mois, l'Instituteur et l'Institutrice ne seraient pas encore installés et les écoles ne seraient pas ouvertes.

Nous tenons à contrôler les renseignements qui nous sont fournis, à cause de la gravité de la situation dont le maire et l'administration paraîtraient responsables.

Nous reviendrons sur cette affaire prochainement.

St-Céré

Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à la mairie de St-Céré, le dimanche 18 décembre, à 1 heure du soir.

Sujet de la conférence :

Associations agricoles.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Cambrioleurs. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison inhabitée servant d'entrepôt à Mme Souleillon, épicière-charcutière à Gourdon, et ont dérobé une quinzaine de quintaux de lard salé et trois ou quatre pots de graisse estimés à la somme de 1.000 à 1,200 francs.

Pour s'introduire dans la maison, les malfaiteurs ont coupé une partie de la porte, de manière à faire jouer le verrou qui la fermait.

La rue du Roc, où, le vol a été commis, étant très peuplée, il est assez étonnant qu'aucun des voisins n'ait entendu le bruit que les voleurs ont dû faire, surtout pour couper la porte.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus. Une enquête a été ouverte par le commissaire de police de notre ville ; espérons qu'elle aboutira à la découverte des coupables.

Gramat

Hyménée. — Nous apprenons avec un vif plaisir le mariage de notre ami M. Courthiol, ingénieur-électricien, avec Mlle Malet.

Nous offrons aux nouveaux mariés, nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

M...

Souillac

Vétérans. — Les vétérans de la 359e section de Souillac sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le dimanche 11 courant, à 2 heures de l'après-midi, salle du théâtre.

Ordre du jour : Approbation des nouveaux statuts et règlements.

Théâtre. — La troupe Giscar-Galieno nous a donné mercredi dernier une représentation de « La Mascotte ».

Les fréquents applaudissements recueillis par les excellents interprètes leur ont prouvé qu'à Souillac on sait apprécier les artistes.

On annonce pour mercredi, 14 courant, une représentation de « Le jour et la nuit ».

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira dimanche 11 décembre, à deux heures du soir, à la mairie.

Ordre du jour : Session ordinaire de 1904.

Etat-civil de novembre :

Naissances : Jean-Martin-Louis Massoulié, Jean-Marie Joseph Darnal, Louis-Auguste-Léon Cambon, Marie-Marcelle Costes, Aliette-Baptistine Bonnet.

Publications de mariage : Antoine-Jules Valette, cultivateur à Saint-Etienne, commune de Souillac, et Marguerite Catemiche, sans profession à Lamaterie, commune de Saint-Julien (Dordogne) ; Pierre Vergnes, cultivateur à Terre-des-Bois, commune de Souillac, et Hermine Figeac, sans profession, à Salviac (Lot) ; Léon Tocaven, cultivateur à Souillac, et Ursule Guittard, sans profession, à Cazoulès (Dordogne).

Décès : Jean Pivaudran, rentier, 91 ans, route Nationale, à Souillac, Marie-Madeleine Cambroux, 2 mois, route de Sarlat à Souillac ; Antoinette Castanet, veuve de Joseph Borie, 81 ans, sans profession, route nationale, à Souillac ; Raymonde-Jeanne Couly, 1 an, rue de la Halle, à Souillac ; Pierre Maledent, 4 mois, place du Puits, à Souillac.

Gignac

Simple question. — Messieurs les conseillers de fabrique possèdent depuis 5 ou 6 ans une voiture-corbillard qu'ils louent fort cher.

Nous désirerions savoir si cette voiture est exempte de payer l'impôt ?

JOCQUOU.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 8 Décembre 1904.

Vues Nacla : Chronique. — Martial Teneo et Félix Chapiseau : Tableau de la guerre. — Jean Bertheroy : Les trois filles de Pieter Waldorp (suite). — Mathilde Alanic : Ma cousine Nicole (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — H. de Balzac : Gobseck (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 8 Décembre 1904.

Chez les Papous de la Nouvelle-Guinée, Talloires. — Les trésors de la mer, G. Sonar. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Les laitiers de Kimberley. Des fauves au rabais. Feu de joie gigantesque. Les débuts d'un peuple industriel, T. — Jacques Rodier. Histoire d'un Robinson français. (Illustrations d'Holewinsky) (suite), G. de Wailly. — Les braves du Hu-Nan, J. M. C. — Zaïouas et Aïssaouas, Yves Kherganoff. — Vers l'écueil de Minicoy. Récit d'avantures vécues. (Illustr. de Tofani) (suite), Cte Festetics de Tolna. — Curiosités naturelles : La plus horrible des chauve-souris. Une hélianthe phénoménale. — Les Carrières coloniales, G. François. — Nos Concours. Concours N° 152 (Les arbres du chemin). **Soixante prix.** Résultats du Concours N° 147 (Le cycle fluvial) Lauréats, M. Sphinx.

Dictionnaire général des sciences

Les éditeurs GARNIER FRÈRES mettent en vente les séries 64 et 65 de la cinquième édition du *Dictionnaire Général des Sciences théoriques et appliquées*, de PRIVAT-DESCHANEL et FOCILLON, entièrement refondu par MM. Jules Gay, docteur ès sciences et Louis Mangin, docteur ès sciences naturelles, tous deux professeurs de l'Université.

Avec une rare adresse les auteurs ont su, tout en conservant à leur ouvrage la rigoureuse précision que doit avoir une publication scientifique, apporter à celle-ci un attrait particulier qui en rend parfois, souvent même, la lecture attachante.

Si des savants, des professeurs, des ingénieurs choisis avec discernement par MM. Gay et Mangin, sont venus, par leur collaboration, doter l'Œuvre commune de l'autorité de leur compétence, des artistes sincères et dociles ont eu la mission d'illustrer de figures et de croquis le travail des écrivains, et les 3.500 gravures qu'ils ont répandues dans le texte, aux endroits judicieusement choisis, ne sont peut-être pas l'un des moindres éléments de succès de ce dictionnaire.

La série 63 épuise la lettre O et commence la lettre P, qui se continue dans la totalité de la série 64.

En citant quelques exemples que nous rencontrons dans les colonnes de ces deux séries, nous donnerons une idée suffisante du double souci qui a présidé à l'élaboration de cet ouvrage : l'exactitude et la variété.

Dans le domaine de l'histoire naturelle, nous citerons les articles sur l'ours, avec 3 vignettes ; l'oursin (2 vignettes) ; la panthère, le paon, chacun une vignette ; les papillons, avec une planche de lépidoptères ; le paradis, une vignette.

En physique et en industrie, l'oxyde, avec un tableau de formules chimiques des divers sels afférents aux principaux métaux ; l'oxygène, avec 4 vignettes ; le papier, avec 2 gravures donnant la coupe d'appareils employés dans cette fabrication ; la parabole, avec 2 graphyques de constructions de ces courbes.

On ne saurait non plus oublier l'excellente biographie de Pascal, qui est un petit chef-d'œuvre de concision où ne sont omises ni l'appréciation du rôle de ce grand homme, ni la complète nomenclature de son œuvre considérable : c'est proprement un petit tour de force d'avoir condensé un sujet d'une telle étendue en moins de trois colonnes du dictionnaire et d'être complet.

Le *Dictionnaire des Sciences* formera deux volumes in-3° de 3.000 pages, illustrées de 3 500 gravures.

Il paraît en livraisons bi-hebdomadaires de 8 pages à 10 centimes, ou en séries bi-mensuelles de 5 livraisons à 50 centimes.

En vente chez tous les libraires.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1646, du 10 Décembre 1904.

Les ravins de Rosières, par Stanislas Meunier. — Vision stéréoscopique, par G. Mareschal. — Procédé rapide de séchage du bois, par P. de M. — L'aurore polaire, par E. Touchet. — La production du suc gastrique naturel, par le Dr E. M. — La sériculture en Indo-Chine, par Jacques Boyer. — Les plumes à reflets changeants, par H. C. — La gorge de Boucharo, par Lucien Briet. — La loi de niveau des souches souterraines, par Henri Coupin. — Le nouveau feu-éclair du phare d'Héligoland, par R. Bonnin. — L'horlogerie Cluisienne, par L. Reverchon. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 décembre 1904, par Ch. de Villedeuil. — Une station de nettoyage des wagons, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2489 du 10 Décembre 1904

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Guerre Russo-Japonaise : Carte de la Guerre (Siège de Port-Arthur, situation au 30 Novembre). — La question du chauffage en Mandchourie : Troupes russes démolissant les maisons d'un village chinois pour pouvoir alimenter les feux de bivouac.

Les chemins de fer départementaux des Côtes-du-Nord : Vallée du Toupin. — Entrée du port de Saint-Brieuc. — Viaducs de Bénic, du Ponto, du Douvenant et de Souzain. — Digue sur la Grève. — Ville de Moncontour. — Le jour du Marché.

Pays-Bas : les nouveaux docks flottants à Rotterdam : Vue générale.

La vie à Terre-Neuve : Panorama de Saint-Pierre. — Types de Terre-Neuvas. — Un marin et sa ligne de pêche. — Retour de la pêche à la morue. — Préparation du capelan. — Pêche à l'encornet. — Le R. P. Bailly et les graviers. — Le jour des Rameaux à bord de la « Burgundia ». — Arrivée d'un malade à bord du « Saint-Pierre ». — Maison des Œuvres de mer. — La salle de spectacle.

Angleterre : Le Roi de Portugal chassant à Woodnorton. — Après la chasse.

Sports : Un raid automobile à travers l'Europe. — Les canots automobiles.

Paris : Le monument Gavarni.

Théâtre illustré : Opéra-comique : M. Renaud dans le « Vaisseau Fantôme » (Rôle du Hollandais). — Théâtre Antoine : Le roi Léar. — Ambigu : Le crime d'Aix.

Roman illustré : *Voyage circulaire*, par Jean Pommerol. Illustrations de Vaccari.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

RABELAIS

Dans les livraisons 42 et 43 des *Œuvres de Rabelais*, illustrées par Gustave Doré, qui viennent d'être mises en vente par la maison d'édition GARNIER FRERES, se poursuit l'histoire des aventures de Panurge.

Dans les chapitres précédents, nous avons appris comment Pantagruel, organisant sa conquête du pays de Dipsodie, avait associé Panurge à son œuvre en lui confiant une partie du gouvernement du nouveau royaume. Panurge avait ainsi été mué en châtelain de Salmigondis.

Mais le nouveau châtelain a des idées, on le conçoit, neuves, et peut-être audacieuses, en matière de gouvernement. Il brûle d'en faire l'expérience, et comme il est la franchise même, il ne fait nulle difficulté d'exposer à son maître et souverain le plan de réformes qu'il a dessein d'expérimenter. Pour le coup, le monarque s'effare un brin. Il a sur ces questions des idées toutes faites, que l'atavisme a si bien enracinées en lui qu'il ne saurait admettre qu'on les discute, et le voilà quelque peu en désaccord avec son favori.

Celui-ci pourtant ne se démonte point pour si peu, et il n'est point en peine d'arguments pour développer à Pantagruel l'excellence d'une organisation économique dans laquelle tous seront prêteurs et tous débiteurs. Justement Pantagruel a les uns et les autres en horreur.

Heureusement, de telles discussions, entre gens qui s'estiment, ne sauraient tourner à mal et, Dieu merci ! l'amitié de Pantagruel pour Panurge n'en est point diminuée.

Panurge, qui n'a pas de rancune, ne tarde pas à rendre à son seigneur confiance pour confiance. Une étrange idée, en effet, vient de naître en la cervelle de notre héros : il veut se marier.

Ce projet semble fort amuser Pantagruel qui oppose aux confidences de Panurge une longue consultation où, à grand renfort de textes, il le met en garde contre d'innombrables inconvénients propres à l'état de mariage.

Il faut voir avec quelle prodigieuse ingéniosité Gustave Doré a commenté ces invraisemblances. Qu'un artiste de l'envergure de ce maître du crayon ait eu la verve nécessaire pour interpréter son modèle, cela n'a rien de surprenant, mais ce qui est vraiment admirable c'est qu'il ait soutenu cette verve, toujours égale à elle-même, pendant toute la durée de cette longue épopée en prodiguant à l'infini les épisodes et les types, les scènes vécues et les visions de rêve.

Aussi a-t-on pu dire avec juste raison que le dessinateur avait été à la hauteur de l'écrivain, et c'est le plus bel éloge que l'on pouvait adresser au premier.

L'ouvrage sera complet en 140 livraisons à 0 fr. 50 et formera 2 volumes in-4°.

En vente chez tous les libraires.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que certains charlatans osent prétendre guérir la Hernie !!! avec l'air et... le beau temps !!! Puisque nous parlons d'air, des personnes soi-disant « Illustres », pour mieux jeter de la poudre aux yeux du public, font miroiter par des réclames aussi bêtes que tapageuses, que la Hernie peut se guérir par des Bandages pneumatiques, c'est-à-dire « gonflés d'air ». S'ils étaient gonflés d'air, ils crèveraient, et le malheureux malade se trouverait exposé à l'étranglement herniaire, ce qui est mortel !

Le public intelligent s'est heureusement aperçu de la supercherie et a rejeté avec dédain cet infect et soi-disant bandage pneumatique, pour adopter avec empressement le **Bandage de M. GLASER, le plus accompli Spécialiste de notre époque.**

Les Bandages de **M. J. GLASER** sont des **Bandages Electriques et sans Ressort** se portant jour et nuit sans nulle gêne, et la Hernie disparaît à tout jamais dont voici la preuve :

Monsieur Glaser,

J'ai l'honneur de vous informer que j'avais mon fils atteint d'une hernie ; j'avais consulté plusieurs médecins et essayé plusieurs bandages sans pouvoir le guérir quand j'eus le bonheur d'apprendre votre passage auquel je me suis rendu et après 6 mois d'application mon fils a été complètement guéri par votre appareil sans ressort.

NOEL, à Bournazet,
par Rignac (Aveyron).
16 février 1904.

Sont aussi guéris par les appareils électriques, le Rhumatisme, les Maladies de l'Estomac, les Affections du Système Nerveux et l'Impuissance.

Nous engageons vivement les personnes intéressées, d'aller consulter **M. J. GLASER**, en toute confiance à :

Périgueux, le 11 Décembre, Hôtel des Messageries ;
à Cahors, le 12, Hôtel des Ambassadeurs ;
à Sarlat, le 13, Hôtel de la Madeleine ;
à Gourdon, le 14, Hôtel de l'Ecu de France ;
à Figeac, le 15, Hôtel des Voyageurs ;

Le nouveau traité sur la hernie et ces maladies qui vient de paraître rendra les plus grands services à l'humanité ; pour le recevoir franco, envoyer 1 fr. en timbres-poste à **M. GLASER**, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône).

Emprunt Bulgare 5% Or 1904
de 100.000.000 de Francs
GAGÉ sur les DROITS du TIMBRE, des TABACS et du MOUROURIÉ
Exempt à tout jamais de tous Impôts, Taxes, Droits ou Redevances quelconques en Bulgarie.
Remboursable au Pair en 50 ans par tirages semestriels à partir d'Octobre 1905

ÉMISSION
de 160.000 Obligations 5% de 500 Fr.
Intérêt annuel : Fr. 25
Payable 1er/14 Mai et 1er/14 Novembre de chaque année.

GARANTIES

L'Emprunt constitue un engagement direct de l'Etat ; il est garanti, en outre, spécialement et irrévocablement par préférence :
1° Par le produit de l'Impôt du Timbre ;
2° Par le produit de l'Impôt des Banderoles de Tabac, après service de l'Emprunt 1902 ;
3° Subsidiairement, par le produit de l'Impôt du Mourouriè, après le même prélèvement.
Tous les droits que comportent les titres de l'Emprunt seront exercés, au nom et pour le compte des porteurs, par un délégué désigné par la Banque de Paris et des Pays-Bas ; ce délégué est le même que celui des Porteurs de titres de l'Emprunt 5% or 1902. Ses pouvoirs ont été notifiés par la Banque de Paris et des Pays-Bas au Gouvernement princier de Bulgarie par l'Entremise de l'Agence diplomatique de France à Sofia.

Prix d'Émission : Fr. 447,50

PAYABLE
En souscrivant . . . . . Fr. 50 »
A la répart^on, du 19 au 22 Décemb. 1904 397,50 } 447.50
ou, au gré des souscripteurs :
En souscrivant . . . . . Fr. 50 »
A la répart^on, du 19 au 22 Décemb. 1904 100 »
Du 16 au 20 Janvier 1905. . . . . 150 »
Du 16 au 20 Février 1905. . . . . 147,50 } 447.50
Avec intérêt à 5% sur les deux derniers versements depuis le 19 Décembre 1904.
Le premier coupon, 1er/14 Mai 1905, correspondant à la période allant de la répartition au 1/14 Mai 1905, sera exceptionnellement de 10 fr.

On souscrit le Lundi 12 Décembre 1904

Les souscriptions par correspondance seront reçues dès aujourd'hui par quantités de 20 Obligations et au-dessus
Paris, Départements et Etranger :
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS BAS ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ;
BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE ;
BANQUE FRANÇAISE pr le Commerce et l'Industrie ;
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE ;
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel et Commercial ;
BANQUE I. R. P. DES PAYS AUTRICHIENS ;
Dans les Agences et Succursales de ces Établissements
La Cote officielle sera demandée à PARIS, VIENNE, BRUXELLES, AMSTERDAM et GENÈVE
Déclaration faite au timbre, le 14 novembre 1904.

ANNONCES GRATUITES

Offres et demandes d'emploi

Jeune homme ayant fait apprentissage, 17 ans, désire entrer dans maison d'épicerie nourrissant ses employés. — S'adresser au bureau du Journal.

1905 Vient de paraître
A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS
par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 500 gravures,
PRÉCÉDÉ D'UNE
HISTOIRE DE LA CATHÉDRALE DE CAHORS
et de la liste et dates des
FRAIRIES OU FÊTES LOCALES
DU DÉPARTEMENT DU LOT

UNE
Découverte Sensationnelle

Certains grands journaux de Paris se font l'écho d'une découverte vraiment sensationnelle qui fera la joie des pauvres malheureux poitrinaires. Un jeune médecin de la Faculté de Paris, atteint lui-même par le terrible fléau, vient d'expérimenter avec un succès sans précédent sur plus de 500 tuberculeux à tous les degrés le traitement souverain qui lui a rendu la santé. Les *Toux* les plus opiniâtres, les *Laryngites*, les *Bronchites chroniques* ainsi que la *Neurasthénie* sous toutes ses formes, avant-coureurs de *l'envahissant Microbe* disparaissent en quelques jours.

Pour plus amples renseignements, demander la *Notice explicative* au Directeur du Progrès Hygiénique de France, 4, rue de Rivoli, à Paris, qui l'envoie gratuitement.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. **« Tout pour l'hygiène »** telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	98 70
Jouissance 1er oct. 1904	tme	98 67
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	98 25
Jouiss. 16 oct. 1904	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3840 ..
Action nom. jouis. 27 juin	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1260 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil.	tme	1260 ..
Crédit Foncier	cpt	730 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil.	tme	731 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1160 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept.	tme	1161 ..
Société générale. jouis. oct.	cpt	635 ..
Est	cpt	910 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.	tme	913 ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1346 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.	ter	1350 ..
Midi	cpt	1187 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil.	tme	1190 ..
Nord	cpt	1800 ..
400 fr. t. p. jouiss. juil.	tme	1792 ..
Orléans	cpt	1455 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.	tme	1463 ..
Ouest	cpt	890 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.	tme	.... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	578 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil.	tme	4502 ..
— sté civile	juil. cpt	3415 ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	814 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct.	tme	89 60
Russe 4 0/0 1901	sept. cpt	92 75
— 3 0/0 1896	nov. cpt	74 40
Rio-Tinto	jouiss. nov. tme	1498 ..

MINES D'OR

Rand Mines	285 50
Chartered	57 ..
East Rand	224 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 24 »» à 24 25 ; janv. 24 25 à 24 50 ; janv.-fév. 24 50 à 24 75 ; 4 prem. 24 75 à 25 »» ; 4 de mars 25 25 à 25 50. Cir. : 8,500. Liq. : »,»».

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 75 à 32 »» ; janv. 32 »» à 32 25 ; janv.-fev. 32 25 à »» »» ; 4 prem. 32 50 à »» »» ; 4 de mars 33 »» à »» »». Circ. : 6.900 Liq. : »»».

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 16 25 à 16 50 ; janv. 16 50 à 16 75 ; janv.-fév. 16 75 à 17 »» ; 4 prem. 17 »» à 17 25 ; 4 de mars 17 50 à 17 75. Circ. : 19.750. Liq. : »,»».

Chronique agricole

LES MARCS EMPLOYÉS COMME ALIMENTS

Pour faire consommer les marcs, il faut tout d'abord songer à les conserver. Laissés à l'air ils ne tardent pas à s'aigrir et à se pourrir ensuite. Plusieurs procédés de conservation sont employés. Le plus simple consiste à les ensiler dans des cuves en pierres ou en bois, ou dans des fosses en maçonnerie ; la seule précaution importante à prendre, c'est de les tasser aussi fortement que possible dans les récipients pour éviter d'emmagasiner une trop grande quantité d'air et de soustraire ensuite la couche supérieure au contact de l'air qui déterminerait des altérations de mauvaise nature. On peut aussi, lorsque le temps le permet et que la température est suffisante, mettre sécher le marc au soleil ; on le débarrasse alors d'une partie importante de l'eau qu'il contient, et, convenablement séché, il peut se conserver deux ou trois mois sans perdre de sa valeur alimentaire.

Quelquefois le marc conservé présente au moment de son emploi comme aliment une assez forte odeur acétique, mais cela ne doit pas empêcher de le donner aux animaux qui le mangent avec goût.

Le marc complet de raisins contient les proportions suivantes de ses parties constitutives après dessication à 110° :

Rafles	28,20
Pellicules	47,58
Pépins	24,22

Dans les régions où on égrappe la vendange, le marc ne renferme plus que des pellicules et des pépins dans la proportion de un tiers de pépins pour deux tiers de pellicules. Les diverses manipulations que l'on fait subir au marc peuvent aussi en modifier très sensiblement la valeur, notamment les lavages et la distillation. On pourrait croire que la distillation surtout modifie la valeur alimentaire du marc en faisant varier la nature des principes nutritifs; mais l'analyse ne confirme pas cette supposition et l'expérience montre que l'appétence du produit reste la même, que les animaux mangent indifféremment les marcs distillés ou non, à condition qu'ils n'aient pas été plâtrés.

Les animaux acceptent aussi bien les marcs conservés que les marcs frais, mais il est facile de remarquer qu'ils ne mangent pas toutes les parties avec la même avidité. Ils préfèrent les pépins, mangent moins bien les pellicules, et délaissent les rafles autant qu'ils le peuvent ; les moutons surtout s'attachent particulièrement à ce triage.

Comme valeur alimentaire, en tenant compte de la partie délaissée, pour ne prendre en considération que la partie absorbée, les diverses analyses qui ont été faites montrent que cette valeur est égale environ à la moitié de celle du foin, et la pratique est venue confirmer ce que l'analyse avait établi.

Le marc ne se donne pas seul aux animaux, on le mélange aux balles, aux menues pailles, au foin, au tourteau, etc.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

EMPRUNT BULGARE

5 0/0 1904 à 447 fr. 50 remboursables à 500 fr. en 50 ans

Bons du Trésor Russe

Emprunt 1905, à 495 fr. 5 0/0

Une bonification de 2 fr. par titre souscrit, est acquise à la Caisse Générale d'Escompte qui garantit l'irréductibilité de 1 à 10 titres pour les deux emprunts.

Adresser fonds, titres cotés et coupons à M. le Directeur de la Caisse Générale d'Escompte, 7, rue Cadet, Paris.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

Directeur : **P. GARNAL**

Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

Urgent. Travail

facile, chez soi, bien payé, sans apprentissage. Marius, rue Palais Grillet, 19, Lyon.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 42

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

XV

L'accusation

— Je ne rappellerai pas le passé, Richard Desgranges... Je le laisse à votre conscience.

Un sourire ironique se joua sur les lèvres du faux vicomte.

— Que de grâces ! dit-il en s'inclinant.

— Je pouvais devenir dangereux, poursuivit Henri. Pour me forcer au silence, vous avez voulu me faire assassiner.

— Qui vous a dit ? s'écria vivement Richard qui se voyait trahi et qui sentait que son abominable plan était déjoué, par cela même qu'il était connu.

— Votre complice, répondit Henri.

— Monsieur ! fit l'autre en se redressant.

— Oh ! ne prenez pas ces grands airs avec moi.

« Quoi d'étonnant du reste à ce que vous ayez songé à ce plan si simple de me faire disparaître au moyen d'un coup de couteau ou autrement.

« J'étais un témoin incommode et un complice exigeant.

« Vous aviez déjà voulu me noyer à Charleston...

« Eh bien ! tout cela, je vous l'eusse pardonné.

— Vous êtes généreux.

— Je n'ai pas fini... A peine de retour en France, vous vous livrez à toutes vos passions, à tous vos vices...

— Parbleu ! s'écria Richard avec un accent railleur, j'ai lieu de croire que vous en avez fait autant que moi.

« Mais, sans doute, vos vices et vos passions à vous sont plus abjects que les miens... car vous vous cachez pour les satisfaire plus aisément...

Henri, cette fois, ne broncha même pas. Ce fut avec la plus froide indifférence qu'il répliqua :

— C'est possible.

— Oh ! c'est certain.

Le jeune homme continua sans sourciller :

— Je vous eusse laissé, à votre aise, vous rouler dans la fange de toutes les débauches, de tous les excès...

« Que me faisait votre honneur ? Que me faisait votre fortune ?

— Vous m'en voliez la moitié ! s'écria Richard avec un sourire sardonique.

— Qu'importe ! moi ou un autre...

Cette vie aurait pu durer ainsi jusqu'à la fin de cet héritage que vous me devez... et vous n'eussiez pas entendu ma voix s'élever contre vous, bien que j'eusse le droit de vous demander compte de ma part de cette fortune.

— Après ! demanda le viveur.

— Riche ou ruiné, je vous eusse regardé d'un œil indifférent.

« Mais vous avez osé lever les yeux sur un ange dont vous n'étiez pas digne, vous, maudit !

« Et là, notre vie commune a été rompue. Elle devait l'être.

— Ah ! nous y voilà ! dit avec un nouveau sourire moqueur, le prétendant à la main de miss Clariss.

— C'est que moi aussi, prononça Henri avec force, j'aime Clariss Morton.

— Tu l'avoues donc enfin ! s'écria Richard. Et je ne m'étais pas trompé.

— Cette femme que j'aime depuis si longtemps, reprit le jeune homme, et que ma détresse m'avait seul empêché de suivre en Amérique.

— Oui, c'était bien elle.

— En arrivant à Charleston, je l'ai retrouvée. C'est pour elle que je voulais de l'or, c'est pour elle seule que j'avais consenti...

— Achevez donc, l'homme vertueux !

— Oui, termina Henri, à être votre complice !

« Nous sommes donc rivaux, Richard Desgranges, et je ne veux pas qu'elle soit votre femme.

— Tout à l'heure, déclara le viveur, le contrat sera signé.

— Vous ne le signerez pas, vous ! lui cria le jeune homme qui avait cessé de se contraindre et qui s'animait de plus en plus.

— Je ne comprends pas, dit Richard !

— Il nous reste une demi-heure, un quart d'heure... Cela suffit, monsieur.

— Que voulez-vous donc ?

— Vous disputer miss Clariss.

— Un duel ! fit Richard du bout des lèvres.

— Jamais le duel ne pourrait être justifié mieux.

« Je vous laisse le choix des armes.

— A quoi bon ?

— Croyez-m'en, un duel vaut mieux qu'un assassinat.

— Vous n'y pensez point ! répartit le viveur avec un haussement d'épaules.

— J'attends, monsieur, insista Henri.

— A votre tour, écoutez-moi, dit Richard.

« Comme un autre, je comprends le duel. C'est quand on a comme vous en ce moment, la rage au cœur ; c'est quand on a soif du sang de son ennemi...

— Eh bien ?

— Mais que moi, quand tout me sourit, quand demain je serai l'époux de celle que j'aime et que je vous enlève, quand je suis riche encore et honoré de tous, que j'aille risquer mes jours ? Allons donc !

« Vous ne l'espérez pas, je pense !

— Et pourtant, c'est ce que vous ferez.

— Vous êtes fou.

— Et vous, un lâche ?

Richard se contenta de faire un geste de dédain.

— Un lâche ! répéta-t-il en souriant... Non, je suis un homme heureux.

« D'ailleurs, vous le savez bien, j'ai fait mes preuves et, bien que vous soyez de beaucoup plus adroit que moi, dans tout autre circonstance je ne reculerais pas devant vous.

— Ainsi, demanda Henri vous ne vous battrez pas ?

— Pas pour le moment.

— Et moi, je saurais bien vous y forcer, s'écria le jeune homme hors de lui.

En même temps il levait la main sur Richard.

Celui-ci, saisissant son bras avec force, la tint en suspens.

— Arrêtez ! avait crié le viveur.

— Vous comprenez enfin ! dit Henri, qui croyait que son rival consentait et qu'il avait voulu éviter seulement un outrage inutile.

Mais le faux vicomte, repoussant brusquement Henri :

— Je ne me battrai pas avec un assassin, déclara-t-il en appuyant sur ce dernier mot.

— Misérable ! lui cria le jeune homme.

— Pas d'insolence !

— Mais qu'es-tu donc, toi ?

— Ce n'est pas cette main qui a tué mon parent.

— En es-tu moins coupable ?

« La pensée qui l'ordonne et qui tue l'est-elle donc moins que le bras qui exécute ?

« On te condamnerait ?

— Je n'ai plus rien à vous dire, répliqua sèchement le viveur en se disposant à sortir.

Henri l'arrêta encore une fois.

— Et moi j'ai encore à vous parler, dit-il. Ainsi, quand je voulais vous éviter l'infamie, quand un reste de pitié me venait encore au cœur pour vous, vous m'avez repoussé avec l'ironie dans les yeux et l'insulte à la bouche...

« Et pourtant c'est là le seul moyen de vous sauver du déshonneur !...

Richard commençait à s'étonner de l'outrecuidance de son complice.

Que signifiaient ces menaces de dénonciation de la part de celui qui avait exécuté le meurtre ?

Il ne se cachait pas que la justice, comme de raison, verrait dans le combat où avait succombé son parent Desgranges, autre chose qu'un duel, puisque ce duel avait été préparé de longue main.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

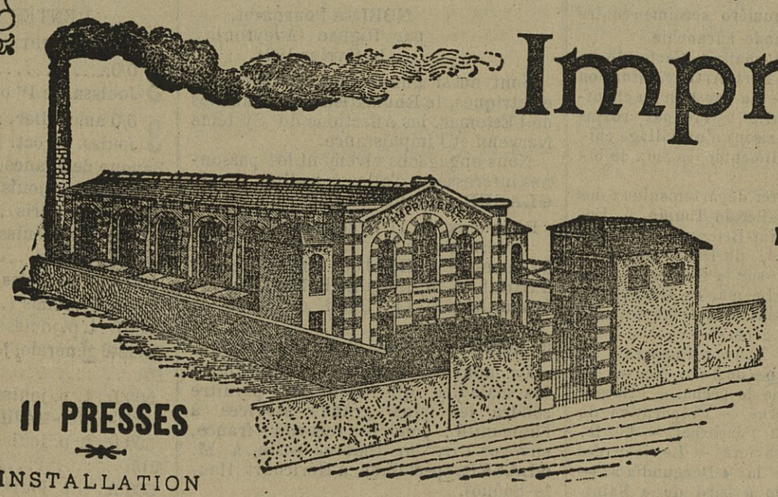

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

11 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS